



AVIS AUX MEMBRES

N° 2017 – 122

Le 22 août 2017

Retrait volontaire d'un membre compensateur

**Scotia Capitaux Inc.
Membre 885 de la CDCC**

Le 14 août 2017, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) a reçu un avis de Scotia Capitaux Inc. (**membre 885 de la CDCC** et membre du groupe Scotia Capitaux 085) au sujet de son retrait à titre de membre compensateur, conformément à l'article A-1A09 des Règles de la CDCC. Prière de noter que **Scotia Capitaux Inc. (membre 085 de la CDCC) continue d'être membre compensateur de la CDCC.**

La dernière journée de Scotia Capitaux Inc. à titre de membre compensateur (**membre 885 de la CDCC**) sera le 14 septembre 2017.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou envoyer un courriel à cdcc-ops@tmx.com.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation